

RÉUSSIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

AVEC LE COMAL SOLIHA 51



Vous avez un projet,
vous souhaitez plus d'information,

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DU

CoMAL.SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
51

COMAL SOLIHA 51

16, boulevard Hippolyte Faure - 51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 13 93 - comal@solihha.fr - www.comalsolihha51.fr

LES AIDES POUR LES COPROPRIETES :

MaPrimeRénov' Copropriété

TRAVAUX POUVANT ÊTRE AIDÉS : Rénovation thermique

BENEFICIAIRES : Tous les copropriétaires

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- bâtiment achevé depuis plus de 15 ans
- être immatriculée au Registre national des copropriétés
- être composée d'au moins 75% de lots à usage d'habitation principale ou, à défaut, que 75% des tantièmes soient à usage d'habitation
- avoir un projet de travaux de rénovation énergétique engendrant un gain de performance énergétique d'au moins 35% par rapport à la situation avant travaux
- être accompagnée pour ses travaux par une assistance à maîtrise d'ouvrage

Travaux effectués par des professionnels du bâtiment qualifiés RGE (fourniture et pose)

POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE

(Gain énergétique d'au moins 35 %)

sur un plafond de travaux de 15 000 € HT par logement

- Subvention de 25 % soit 3 750 € maximum par logement

BONUS SORTIE DE PRECARITE

(sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)

- Prime de 500 € par logement

BONUS BATIMENT BASSE CONSOMMATION

(atteinte de l'étiquette énergie A ou B)

- Prime de 500 €

AIDES INDIVIDUELLES

(sous conditions de ressources)

- 750 € pour les ménages aux revenus modestes
- 1 500 € pour les ménages aux revenus très modestes

MaPrimeRénov' Copropriété

POUR LES COPROPRIETES FRAGILES

Taux d'impayé supérieur à 8%

ANAH :

- 3 000 € par logement (non cumulable avec les CEE)

POUR LES AUTRES COPROPRIETES

- Cumul possible avec les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

MaPrimeRénov' Copropriété

CLIMAXION

POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE (bouquet de travaux)

Maitre d'oeuvre et audit obligatoires

- Prime de 2 500€ par logement (bouquet de 3 travaux Mur - Plancher - Toiture / maximum de 200 000€)
- Prime de 1 500€ par logement (bouquet de 2 travaux Mur - Toiture / maximum de 120 000€)
- Prime de 1 200€ par logement (bouquet de 2 travaux Mur - Plancher / maximum de 96 000€)
- Bonus de 1 000 € par logement relatif au remplacement des menuiseries
- Bonus de 20% du montant de l'aide (hors bonus) pour le recours à des matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre,...)

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Énergie
Égalité
Territoires

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

**La Région
Grand Est**

CLIMAXION

Document mis à jour le 29/11/2022

Le + du COMAL SOLIHA 51 :

La mobilisation des aides des
collectivités locales !*

*Sous conditions

AUTRES AIDES MOBILISABLES :

Subventions ou prêts des caisses de retraite /
Eco-prêt à taux zéro...